

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2025**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	9
	Votants :	10

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : lundi 30 juin

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, ROTH Jean-Luc, PARENT Philippe, Mesdames BONIER Laurence, GONTHIER-GEORGES Céliane, BAYAT-RICARD Marianne, Audrey CHARDON, LAMARLE Nadège, VALLENTIEN Jennifer.

Excusés : Madame COINDET Jocelyne, ALLARD-VAUTARET Claire, DUVAL Léon donnant pouvoir à Monsieur CRASTES Pierre-Jean

Absent : BOURDIN Fabian, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel,
BAYAT-RICARD Marianne a été élue secrétaire.

CREATION DE DEUX POSTES PERMANENTS

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : Adjoint d'animation pour les services périscolaires

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de deux postes d'Adjoint d'animation à temps non complet à compter du 01/09/2025 pour assurer les fonctions suivantes :

- Fonctionnement de la cantine : mise en place, service, vaisselle, nettoyage
- Encadrement des enfants pendant le repas et la pause méridienne
- Encadrement des enfants pendant les temps de garderie périscolaire
- Nettoyage des matériels et des locaux

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De créer deux emplois permanent à compter du 1^{er} septembre 2025 dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation de la catégorie C, à temps non complet d'une durée de 13 heures et 13h30 en vue d'exercer les missions d'agent d'animation des services périscolaires. Le tableau des emplois sera modifié en conséquence.

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Marianne BAYAT-RICARD



Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES

